

## **Agir juridiquement face à une atteinte à l'environnement**

### **Contexte**

Les bénévoles associatifs sont, malheureusement, trop souvent confrontés à des atteintes à l'environnement (pollutions, destruction d'espèces protégées, remblaiement de zones humides, abandon de déchets, circulation d'engins motorisés, non respect des règles d'urbanisme...).

Faute de formation, il n'est pas toujours aisé d'identifier les interlocuteurs compétents pour constater et faire cesser ces troubles.

L'objet de cette formation est de vous donner les clefs pour réagir au plus vite et au mieux face à une infraction environnementale. A l'issue de la formation, les participants maîtriseront les règles de rédaction de la plainte (thématique au choix).

### **Objectifs pédagogiques**

Identifier et articuler les différentes normes environnementales

Pratiquer le Code de l'environnement

Reconnaître les différents acteurs de la police de l'environnement

Distinguer les différentes juridictions

Identifier les éléments nécessaires à la rédaction d'une plainte

### **Contenu**

#### **-L'articulation des différents textes en droit de l'environnement**

La hiérarchie des normes (Constitution, Charte de l'environnement, traités, directives européennes, lois, règlements, arrêtés...)

#### **-Le code de l'environnement**

La structure et la manipulation du Code de l'environnement

Les textes en vigueur sur le site Legifrance

#### **-Les acteurs de l'environnement**

Le rôle de l'agrément pour les associations de protection de l'environnement (conditions, délais, champ territorial et modalités d'obtention, intérêt pour les actions contentieuses)

L'administration déconcentrée de l'environnement (Rôles et pouvoirs des DREAL et DDT)

La réforme de la police de l'environnement ( entrée en vigueur le 1 juillet 2013 )

#### **-Les ordres juridictionnels**

La distinction entre les juridictions judiciaires et les juridictions administratives

Les juridictions pénales

#### **-Le procureur de la République**

Son rôle et ses pouvoirs (l'action publique)

Les partenariats entre le procureur de la République et l'association

#### **-Le rôle des associations agréées de protection de l'environnement (l'action civile)**

Mise en œuvre d'une stratégie contentieuse au sein de l'association

Le dépôt de plainte

La constitution de partie civile

.../...

.../...

**-Étude de cas au choix**

Atteinte au milieu aquatique, pollution industrielle, destruction d'espèce protégée, abandon de déchets, circulation avec des agents motorisés dans les espaces naturels

**Niveau**

Initiation

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

**Durée**

3 jours